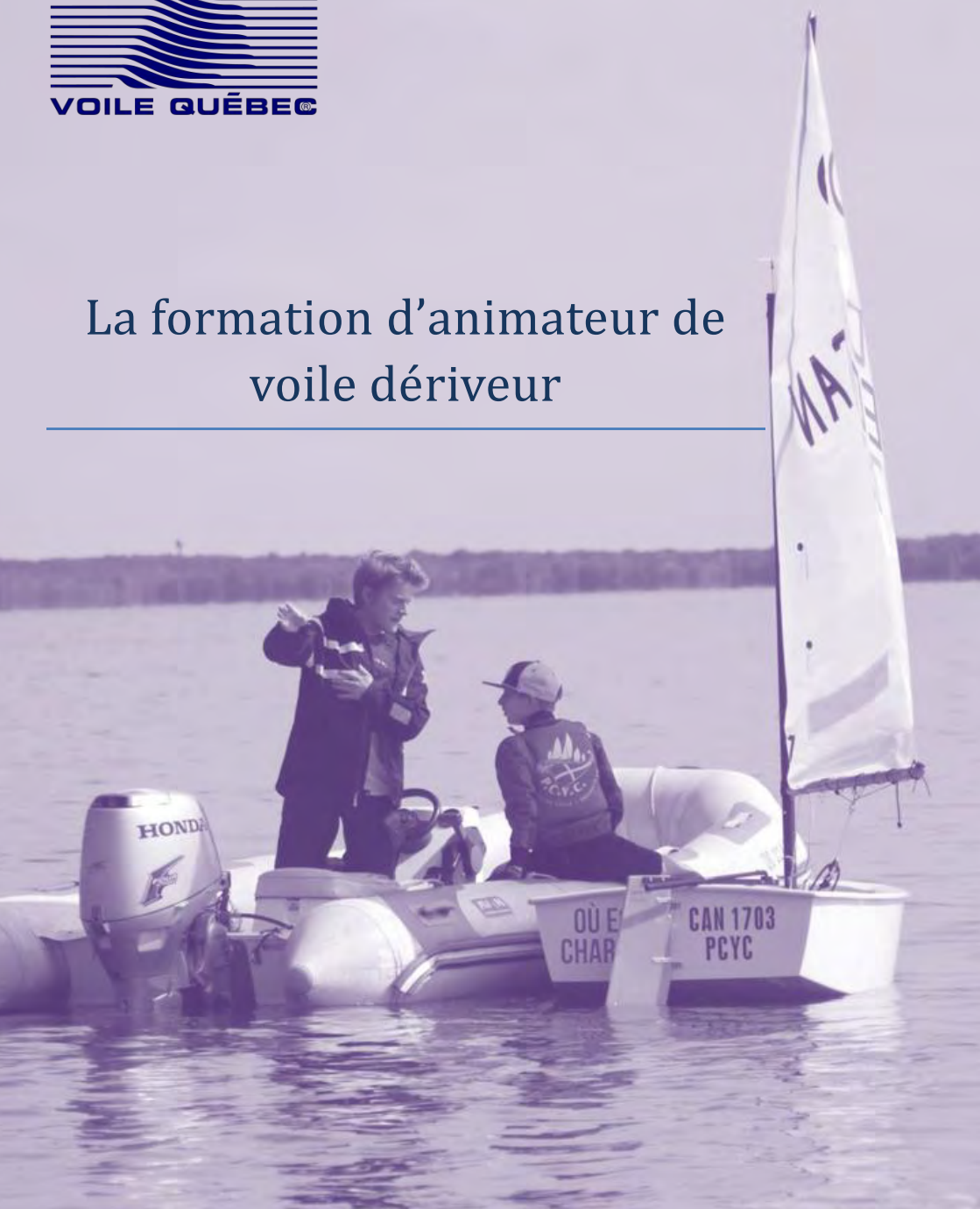




La formation d'animateur de voile dériveur



Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives à la formation d'animateur de voile. Pour toute question, ou pour envoyer vos documents, n'hésitez pas à écrire à formation@voile.qc.ca ou à nous appeler au +1-514-252-3097 ou sans frais au 1-866-VOILEQC

INTRODUCTION	3
RÉUNIR SES PRÉALABLES	4
LES PREMIERS SOINS	4
LE NIVEAU VOILECAN	4
L'ATTESTATION D'EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE L'EMBARCATION DE L'INSTRUCTEUR DE VOILE	5
LA SÉCURITÉ NAUTIQUE	5
LA FORMATION	6
LE STAGE PRATIQUE	6
COMPLÉTER SA FORMATION	7
LE STAGE FONDAMENTAL	7
LA SÉCURITÉ NAUTIQUE	7
CALENDRIER ET TARIFS	8
HORAIRE DES STAGES	9
PARÉ À VOUS INSCRIRE ?	10

Fédération de Voile du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal (Qc), H1V 0B2
Tel : 514-252-3097
formation@voile.qc.ca

Introduction

La formation d'**animateur de voile** permet à des jeunes d'initier leur formation dès l'âge de 15 ans. Une fois leur formation réussie, et dès l'âge de 16 ans, ils pourront accompagner des débutants dans la découverte de la voile et délivrer des certifications CANSail.

La formation d'animateur de voile est reconnue par Voile Canada. Une fois formés, les animateurs jouent un rôle central au sein des camps ou des structures où la voile est pratiquée en initiation. Les animateurs de voile y sont alors de véritables ambassadeurs de notre sport !

Être animateur constitue aussi un point de départ dans l'enseignement de la voile qui permettra d'évoluer vers la formation d'instructeur.

Dans de nombreuses écoles de voile, les animateurs épaulent les instructeurs et constituent ainsi la relève !



Réunir ses préalables

Tout candidat doit avoir ses préalables à jour afin de participer à un stage pratique. Chaque candidat doit faire parvenir une copie de ses préalables à la FVQ sous forme de fichier (taille maximale : 500ko, nom du fichier : nom_prenom_type-de-prealable).

Comment obtenir mes préalables ?

Les premiers soins

À partir de 2018, il est demandé d'avoir réussi une formation en Premiers soins Général et RCR. Il s'agit d'une formation de 14 à 16 heures. L'organisme délivrant le cours doit être reconnu nationalement (la Croix Rouge, Ambulance Saint-Jean, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, etc.). Si vous avez un doute, contactez-nous pour savoir si le programme est reconnu. La FVQ offre deux cours de secourisme général auxquels vous pouvez vous inscrire via le formulaire d'inscription (voir tarifs et dates dans la section [Calendrier et prix](#)).

Le niveau VoileCAN

Le futur animateur de voile doit bien sûr avoir des compétences, des habiletés, et une expérience en voile. Il doit donc être titulaire d'un niveau **VoileCAN 2** pour suivre sa formation.

La Carte de Conducteur d'Embarcation de Plaisance (CCEP)

De nombreux organismes proposent de passer votre CCEP. Vous avez la possibilité, avec le programme Départ-Éclair, de suivre la formation avec des moniteurs accrédités par la FVQ dans les écoles homologuées.

Parmi les organismes permettant d'obtenir votre CCEP en ligne, nous sommes heureux de vous faire bénéficier d'un tarif privilégié avec notre partenaire [Cartebateau.com](#). Pour en bénéficier, rendez-vous sur notre [page dédiée à la CCEP](#) et suivez le lien.

L'attestation d'expérience de conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile

Nous encourageons les personnes intéressées à devenir instructeurs à rejoindre les programmes d'apprentis dans leur école de voile et, après avoir passé leur CCEP, à s'entraîner à la conduite du bateau à moteur. Leur instructeur chef leur délivrera alors une Attestation d'expérience en conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir cette expérience en conduite, il est demandé de suivre le cours proposé par la FVQ. Ce cours d'une demi-journée avec nos formateurs vous permettra d'obtenir l'attestation.

La sécurité nautique

Il s'agit d'un cours de conduite d'une embarcation à moteur permettant

d'apprendre les techniques de sécurité (homme à la mer, remorquage, redresser un bateau, etc.), que tout instructeur doit maîtriser. Le cours se déroule dans une école de voile et dure une journée. En partie en salle et en partie sur l'eau, ce cours obligatoire permet de se familiariser avec la conduite et d'enseigner dans des conditions sécuritaires. À noter qu'il est indispensable d'avoir votre CCEP pour y participer. Vous pouvez vous inscrire à ce cours lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription. Ce cours est ouvert à tous les participants âgés d'au moins 14 ans et ayant une attestation d'expérience de conduite.

Note : il est possible de devenir animateur Multisports (et non animateur de voile) sans le cours de sécurité nautique. Dans ce cas, vous ne serez pas autorisé à conduire un bateau à moteur dans le cadre des cours de voile.

La formation

L'âge minimal pour commencer sa formation est 15 ans.

Le Stage pratique

Le stage pratique est délivré par un formateur Voile Québec – Voile Canada, le plus souvent dans une école de voile. Durant deux jours et demi, entre les mois de mai et juin, le candidat apprend à planifier et enseigner sa séance sur l'eau, à maintenir un environnement sécuritaire, à gérer un groupe et à utiliser son embarcation efficacement.

Mêlant cours théoriques, préparation de réalisation de séances sur l'eau, navigation, le stage pratique donne au candidat les rudiments nécessaires pour enseigner la voile en initiation. Au terme de ce stage, le candidat acquiert le statut *d'Animateur formé* s'il réussit son évaluation de fin de stage, sinon il reste *Animateur en formation*.



Compléter sa formation

Les animateurs peuvent enrichir leur formation avec deux stages, **Stage Fondamental et Sécurité nautique**. Ces deux atouts les rapprocheront du statut d'instructeur et leur permettront de délivrer le niveau CANSail 1 en plus du niveau ICANSail.

Ces deux cours sont facultatifs pour les animateurs et obligatoires pour les instructeurs. Ils sont offerts par la FVQ et vous pourrez vous y inscrire via le formulaire d'inscription en ligne.

Il est à noter que si un animateur valide ces deux cours, il lui restera seulement à suivre un stage pratique de 5 jours et à avoir le niveau requis en voile pour devenir instructeur.

Le Stage Fondamental

Il s'agit d'un cours théorique suivi en salle à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Du vendredi soir au dimanche soir, ce cours permet aux candidats d'acquérir les ressources essentielles en termes de pédagogie et d'enseignement, de prise de décisions éthiques, de mise en place d'un environnement sécuritaire, etc. Spécialement conçu pour l'enseignement de la voile, c'est durant ce cours que les candidats apprennent les rudiments de l'enseignement permettant de planifier une séance. Le cours Fondamental est une étape nécessaire permettant aux instructeurs et aux animateurs de voile d'entrer dans le PNCE ([Programme national de Formation des Entraîneurs](#)).

La sécurité nautique

Il s'agit d'un cours de conduite d'une embarcation à moteur permettant d'apprendre les techniques de sécurité (homme à la mer, remorquage, redresser un bateau, etc.). Le cours se déroule dans une école de voile et dure une journée. En partie en salle et en partie sur l'eau, ce cours permet de se familiariser avec la conduite et d'enseigner dans des conditions sécuritaires. À noter qu'il est indispensable d'avoir votre CCEP pour y participer. Vous pouvez vous inscrire à ce cours lorsque vous remplissez [le formulaire d'inscription](#). Ce cours est ouvert à tous les participants âgés d'au moins 14 ans.

Calendrier et tarifs

Vous trouverez sur notre site le [calendrier](#) des formations mis à jour.

Sur demande, nous pouvons ouvrir de nouvelles formations dans d'autres écoles de voile en fonction du nombre de candidats. Pour cela, merci de demander à vos gestionnaires d'école de voile de nous contacter.

Il est à noter que les horaires des formations sont sujets à modification. En cas de manque de participants, une formation pourra être reportée ou annulée.



Horaire des stages

Stage de fin de semaine (stage fondamental et stage pratique) :

Vendredi 18h – 21h

Samedi 8h – 20h

Dimanche 8h – 20h

Sécurité nautique :

Journée entière (8h–19h) et un Webinar d'environ 2 heures.

Attestation d'expérience de conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile :

4h30 heures (8:00–12:30 ou 13:00–17:30)



Paré à vous inscrire ?

Cliquez sur l'image pour accéder au formulaire, ou rendez-vous sur le site de Voile Québec



Fédération de Voile du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal (Qc), H1V 0B2
Tel : 514-252-3097
formation@voile.qc.ca